

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 14/12/2022

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 14 décembre 2022 à 10 h 30, Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORS**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (procuration à M. SIRDEY)
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (procuration à M. RECORS)
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (procuration à Mme ZAMBON)
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (procuration à M. MINCOY)
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE (procuration à Mme GANTCH)
M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (procuration à M. MAU)
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (procuration à M. DUPRAT)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
M. FATH Bernard, Conseiller départemental
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS-SUR-JALLES
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 9 décembre 2022 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 30 novembre 2022.

Délibération n° DE-0049-2022

Objet : Convention-cadre CNP Assurances 2023

Le Centre de Gestion propose aux collectivités une mission facultative de conseil et d'assistance en assurance statutaire.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par délibération n° DE-0030-2016 du 27 juin 2016, l'assemblée décidait :

- de maintenir et d'appliquer le dispositif financier prévu par délibération n° DE-0012-2009 du 12 mars 2009,
- de mettre en œuvre les services dématérialisés de gestion des dossiers par le Centre de Gestion et de transmission des déclarations de sinistres pour les collectivités adhérentes,
- d'inscrire ces modalités financières et techniques dans une convention-cadre entre le Centre de Gestion et CNP Assurances, que le Président est habilité à conclure.

Les évolutions techniques et réglementaires survenues depuis la signature de la convention-cadre avec CNP Assurances en 2017 imposent une adaptation du partenariat actuel.

Ces adaptations, sur propositions du service juridique et après plusieurs échanges entre le Centre de Gestion et CNP Assurances, permettent notamment :

- de mieux formaliser la distinction entre la conclusion d'un contrat d'assurance (entre la collectivité et CNP Assurances) et l'adhésion volontaire au service facultatif proposé par le Centre de Gestion,
- d'actualiser, entre autres, la rédaction des articles relatifs à la gestion et la protection des données personnelles, au secret professionnel, au secret médical, aux modalités de gestion des dossiers suite à la mise en place de la dématérialisation,
- de permettre au Centre de Gestion de pouvoir prendre en compte l'ensemble des prestataires pouvant proposer des services similaires.

Ainsi, une nouvelle convention-cadre avec CNP Assurances, dont le projet est annexé à la présente délibération, est proposée à compter de 2023 et la convention de gestion proposée aux collectivités dans le cadre de la mission facultative est donc adaptée à cette dernière.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

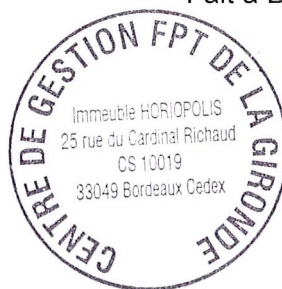
- d'autoriser le Président à signer la convention-cadre avec CNP Assurances 2023 selon projet annexé,
- de confier au Président le soin de modifier en conséquence les termes des conventions de gestion conclues entre le Centre de Gestion et les collectivités adhérentes à la mission facultative de conseil et d'assistance en assurance statutaire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/12/2022

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 14 décembre 2022.



Le Président,



Roger RECORS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **15 DEC. 2022**

PUBLIÉE LE : **15 DEC. 2022**